Hôtel de Ville

place de la Libération
CS 80458 | 76806 Saint-Etienne-du-Rouvray Cedex
tél. 02 32 95 83 83 | fax 02 32 95 83 80
www.saintetiennedurouvray.fr

Saint-Etienne-du-Rouvray

Arrêté municipal n° 2020-05-192

Délégations - Sixième adjoint - Monsieur David Fontaine

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-18,
- Le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 fixant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus au 1er tour organisé le 15 mars 2020 au lundi 18 mai 2020,
- La délibération n°2020-05-28-3 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant élection des adjoints,

Arrête :

Article 1 : Il est donné délégation à Monsieur David Fontaine, 6ème Adjoint, pour connaître des domaines suivants :

- **Affaires scolaires**
  - **Affaires relatives à l'enseignement préélémentaire et élémentaire :**
    - Relations avec les directions et conseils d'écoles – Relations avec les associations de parents d'élèves,
    - Gestion des périmètres scolaires,
    - Projets d'écoles et classes de découverte.
    - Suivi des activités du Réseau d'Education Prioritaire dans les écoles préélémentaires et élémentaires.
  - **Affaires relatives à l'enseignement secondaire et supérieur :**
    - Suivi des projets de développement des établissements d'enseignement,
    - Relations avec les directions et conseils d'administration des établissements secondaires (collèges – lycées) et supérieurs,
    - Suivi des projets de rénovation et d'aménagement des établissements secondaires,
    - Suivi des activités du Réseau d'Education Prioritaire auprès des établissements secondaires.
  - **Pilotage et conduite des actions en faveur des étudiants**
  - **Mise en oeuvre et évaluation du dispositif Horizon études**

Article 2 : Il est donné délégation de signature, sur tout support, à Monsieur David Fontaine pour les actes ci-dessous énumérés et relatifs aux domaines mentionnés à l'article 1 du présent arrêté :

- Courriers,
- Notifications de décisions,

- Actes administratifs à caractère réglementaire (arrêtés, ...),
- Conventions et contrats sous réserve de leur approbation préalable par le Conseil municipal ou par décision du Maire,
- Ensemble des actes liés à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- Engagements comptables,
- Bons et lettres de commande,
- Toutes pièces attestant la production et la réalisation du service fait (factures, mémoires, ...),
- Tous actes relatifs à la préparation et à l'exécution des décisions modificatives ainsi que les virements et les transferts de crédits.

Article 3: Monsieur David Fontaine signera comme suit :

David Fontaine

Article 4 : Le présent arrêté est notifié à la personne désignée.

Article 5: Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département de Seine-Maritime, Monsieur le Trésorier principal, ainsi qu'à Madame la Directrice générale des services, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux adjoints et responsables des services de la ville.

Article 6 : Le présent arrêté prend effet à compter du 29 mai 2020 et prendra fin, au plus tard, au terme du mandat du délégant ou du délégataire.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray,
Le 28 mai 2020

Monsieur Joachim Moyse
Maire

MAIRIE DE ST-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY (Seine-Maritime)

Moyse

Accusé certifié exécutoire,
Réception en préfecture : 02/06/2020
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200101-lmc117325-AR-1-1
Affiché ou notifié le 3 juin 2020